



Organisation de la 2ème Course de Caisses à Savon Samedi 06 août 2022 - Corbières en Provence

RÈGLEMENT

ARTICLE 1 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

1-1 CONDITIONS

Le pilote doit s'être acquitté du droit d'inscription à la descente (défini par le bureau organisateur), participation par caisse : 10 €.

La descente est ouverte à toutes et à tous de 10 à 77 ans. Équipage de 1 à 3 personnes maximum (pilote & pousseurs).

1-2 PARCOURS

Il comprend une descente avec deux courbes et une ligne droite et un virage serré en fin de parcours.

Les engagés doivent respecter le circuit et s'engagent à ne pas modifier, ni mettre des marques au sol.

Le départ se fera avec une poussée limitée par une zone, seuls deux pousseurs seront autorisés à pousser (si vous n'en avez pas, les gens présents vous aideront).

1-3 DÉROULEMENT

Les participants s'élancent un par un sur une piste sécurisée de 500 m. La descente se déroulera en 3 manches. Les organisateurs se réservent le droit de disqualifier une caisse qui ne serait pas jugée fiable au fur et à mesure de l'avancement des manches. Les organisateurs se réservent le droit d'exclure tout pilote qui ne respecterait pas l'esprit de la fête.

1-4 INSCRIPTIONS

Les inscriptions pour La Course de Caisses à Savon du Samedi 06 août 2022 seront ouvertes le 09 mai 2022. Le règlement et le bulletin seront à transmettre à ACPR - Hôtel de Ville - 1 place Haute - 04220 Corbières en Provence.

Renseignements : 06 31 41 74 13 ou par mail à : acpr@gmx.fr

Tout Bulletin de participation non accompagné du titre de paiement sera considéré comme nul.

Le dossier complet doit comprendre :

- Le bulletin d'inscription dûment rempli
- Une attestation d'assurance de responsabilité civile
- L'acceptation du droit à l'image
- Le règlement par chèque (10 € : Montant par caisse).

ARTICLE 2 – CAISSE A SAVON

2-1 DÉFINITION

Engin sans moteur, à 3 ou 4 roues, ayant un système de direction actionné par un volant ou un guidon.

Aucun système de traction ou propulsion ne doit être présent (chaîne, pédale) seule la gravité du circuit doit mouvoir l'engin. Un système de freinage efficace doit être présent. Le pilote doit pouvoir maîtriser la trajectoire de l'engin.

La fabrication doit rester artisanale. Les contraintes de fabrication sont minimales afin de favoriser l'imagination et la créativité. Les caisses doivent au minimum respecter les différents points énumérés dans l'article 3 ci-dessous.



Organisation de la 2ème Course de Caisses à Savon Samedi 06 août 2022 - Corbières en Provence

ARTICLE 3 - CONCEPTION & CONSTRUCTION DE LA CAISSE

3-1 GABARIT

Longueur maximum : 2,50 m

Largeur maximum : 1,20 m

Hauteur : 1.50 m

Garde au sol : 30 cm

Roues : Pas de roue de voiture

Freins : Efficace

Siège : fixé au châssis

Arceau : 1 arrière

Anneaux de remorquage : 1 avant et 1 arrière

3-2 MATÉRIAUX

Les matériaux utilisés ne doivent pas présenter un caractère dangereux pour le pilote et les spectateurs (bords tranchants par exemple à protéger avec une garniture en caoutchouc). La caisse ne doit pas comporter de pare-brise. Le verre et le plexiglas sont interdits. Les matériaux présentant des risques d'éclatements sont interdits pour le châssis et la carrosserie.

Le directeur de l'évènement se réserve le droit de refuser l'inscription d'une caisse à savon si cette dernière présente un danger évident pour la sécurité de son pilote ou d'autrui.

ARTICLE 4 – SÉCURITÉ DES PILOTES

4.1 PARCOURS

Le parcours sera balisé par du matériel tels que des barrières, de la paille, des plots ou des pneus. Des commissaires de courses seront positionnés au niveau des endroits potentiellement dangereux ou stratégiques en liaison permanente avec les organisateurs. La descente s'effectuera sur circuit totalement fermé à la circulation. Des secouristes seront présents.

4.2 PLANCHER

Le dessous de la caisse devra comporter un plancher rigide, ceci afin d'empêcher les pieds du pilote de traîner par terre ou de tomber.

4.3 ARCEAU ARRIÈRE

Présence recommandée d'un arceau

4.4 ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

- Les participants doivent apporter leur propre casque. Le port de casque type « cyclomoteur » est obligatoire. Le casque sera contrôlé lors de la vérification technique.
- Le port de gants est obligatoire
- Les bras et les jambes devront être couverts d'un vêtement
- Le port de genouillères et de coudières est fortement conseillé pour l'équipage .



Organisation de la 2ème Course de Caisses à Savon Samedi 06 août 2022 - Corbières en Provence

4-5 REMORQUAGE

Un véhicule à moteur sera prévu pour remonter les caisses à savon. Prévoir un anneau de remorquage à l'avant et à l'arrière de l'engin. Le diamètre intérieur doit mesurer 30 mm minimum. Prévoir une corde solide de 3m minimum avec un mousqueton ou un crochet. Ces éléments seront contrôlés lors de la vérification technique.

4-6 NUMÉRO DE COURSE

Le numéro de course attribué à chaque véhicule doit rester visible pendant toute la durée de l'épreuve.

4-7 ASSURANCES & RESPONSABILITÉS

4-7-1 Durant toute la durée de la manifestation du 06 août 2022, le(s) pilote(s) et pousseur(s) ou personnes civilement responsables de ceux-ci, seront responsables de tous dommages causés à un tiers résultant de leur participation à cette activité ainsi que de la décision de descendre et du respect des règles élémentaires de prudence, notamment une vitesse adaptée au parcours. En aucun cas, l'organisation n'assumera une quelconque responsabilité personnelle des participants.

4-7-2 L'organisation ne peut être tenue pour responsable de tous dommages subis ou causés par les participants tant corporels que matériels.

4-7-3 Tenant compte des points précédents, les participants veilleront à vérifier s'ils disposent des couvertures d'assurances nécessaires et, au besoin, souscriront les contrats adéquats. L'association a souscrit une assurance en responsabilité civile. Nous nous dégageons de toute responsabilité sur d'éventuels accidents entre les participants et dommages causés à des tiers, seule votre responsabilité civile sera prise en compte.

4-8 AUTORISATION

La manifestation est soumise à déclaration municipale de la commune de Corbières en Provence.

ARTICLE 5 – SÉCURITÉ DU CIRCUIT

5-1 La circulation de véhicules sur le circuit sera interdite (arrêté municipal).

5-2 La piste sera dégagée, au mieux, de tout obstacle.

5-3 Des bottes de pailles, rubalises, barrières et séparateurs matérialiseront la piste et assureront la protection des pilotes et du public en cas de sortie de route aux endroits opportuns.

5-4 Si un pilote effectue une sortie de route et est arrêté, il ne pourra rejoindre l'arrivée uniquement qu'après l'accord du commissaire de course.

5-5 Le service d'ordre sera assuré par des signaleurs (porteurs de gilets fluorescents) placés à vue et équipés de fanions et de sifflets.

5-6 Lorsque le drapeau rouge indiquant que la course est neutralisée est levé, les véhicules devront alors impérativement s'arrêter et obéir aux instructions du commissaire. Si le véhicule arrêté n'est pas la cause de la neutralisation de course, il sera autorisé à recommencer sa course.

5-7 Le drapeau vert signalera que la piste est libre de tout danger.

5-8 Un poste de premiers secours sera mis en place



Organisation de la 2ème Course de Caissex à Savon Samedi 06 août 2022 - Corbières en Provence

ARTICLE 6 – DÉROULEMENT DE LA DESCENTE

6-1 RÈGLES GÉNÉRALES

Pour des raisons de sécurité et d'organisation, la direction se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas de conditions météorologiques défavorables. Dans ce cas, les réservations seront restituées.

6-2 REMONTÉE DES CAISSES :

La remontée des caisses sera assurée par plusieurs véhicules tracteurs sous la responsabilité de l'association. Aucune autre personne que le conducteur ne devra se tenir sur le véhicule tracteur. Pour des raisons de sécurité (poids), les caisses à savons ne devront pas être surchargées lors des remontées (responsabilité de chaque pilote).

6-3 PILOTES

Deux personnes au maximum sur une même caisse. La consommation d'alcool est strictement interdite par les pilotes pendant la descente .

6-4 DÉPART

Le point de départ est prévu Place Haute devant l'Hôtel de Ville. Deux pousseurs sont autorisés dans la zone délimitée.

6-5 ARRIVÉE

L'arrivée est prévue en bas de la rue des Anciens Combattants.

ARTICLE 7 – PROGRAMME & REMISE DES PRIX

7-1 PROGRAMME Epreuve Enfants - Le matin

09h00 : Attribution des numéros et contrôle technique des caisses

Exposition des Caisses

Séance d'essai & 1ère descente

2ème descente

3ème descente

11h30 : Classement et remise des prix

7-2 PROGRAMME Epreuve Adultes - L'après-midi

15h30 : Attribution des numéros et contrôle technique des caisses

Exposition des Caisses

Séance d'essai & 1ère descente

2ème descente

3ème descente

17h30 : Classement et remise des prix

7-3 ATTRIBUTION DES POINTS

Un jury constitué de 3 personnes attribuera des points à chaque caisse :

- Originalité
- Technique

7-4 PRIX DÉCERNÉS

Coupes aux 3 premiers

Chaque équipe sera récompensée de sa participation (Divers lots)

Le bureau de l'association se réserve le droit de modifier sans préavis, l'attribution des lots (quantité et nature) en fonction de la disponibilité.



Organisation de la 2ème Course de Caisses à Savon Samedi 06 août 2022 - Corbières en Provence

ARTICLE 8 – CLAUSES JURIDIQUES

Les participants à la course autorisent l'Association Corbièraine du Patrimoine Roulant (ACPR) à publier leur image et celle de leur caisse à savon (photographie/film), sans que cela ne leur ouvre d'autres droits, rémunérations ou indemnités que la remise des prix attribués aux gagnants. Cette opération est soumise, le cas échéant, aux dispositions de la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978, comportant notamment, au profit des participants, le droit d'accès, de rectification ou de radiation pour toute information les concernant sur tous fichiers à usage de la société organisatrice, en lui écrivant par mail ou courrier.

ARTICLE 9 – RESPONSABILITÉS

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols, d'incidents ou d'accidents au cours de cette manifestation. Le propriétaire et le pilote (ou représentant légal) se rendent responsables de ce qui est construit et installé sur le véhicule de course y compris les dimensions de châssis, des roues (le gonflage des pneumatiques est sous la responsabilité du pilote ou des parents), ses axes, freins, etc.

ARTICLE 10 - AUTORISATION PARENTALE ET DROIT A L'IMAGE POUR LES MINEURS

Le responsable légal de chaque participant mineur :

J'autorise mon enfant à participer à la Course de Caisses à savon le samedi 08 août 2022.

J'autorise expressément la captation et la diffusion des photos de mon enfant réalisées dans ce cadre. Je reconnais avoir connaissance de l'utilisation qui en sera faite : exposition, illustration d'articles de presses, Facebook, blog « acpr ». Je déclare avoir pris connaissance du règlement de cette épreuve, ne faire l'objet d'aucune contre-indication médicale et en accepter tous les termes. Les mineurs participeront sous l'entière responsabilité de leurs parents.

Participants de l'Equipage (indiquez votre nom, prénom)	1	2	3
Signature			
Signature du responsable légal si participant mineur			

Fait à Le

Date de l'enregistrement de l'Inscription :
Signature du Directeur de course



Organisation de la 2ème Course de Caisses à Savon Samedi 06 août 2022 - Corbières en Provence

Dès réception d'une inscription complète, la validation sera aussitôt portée à votre connaissance, par l'envoi d'un sms ou d'un mail avec attribution de votre dossard.

Nom de l'Équipage :

.....

Participants de l'Équipage		
Nom, Prénom		
Age		
Adresse		
Adresse mail		
Téléphone		
Responsable		
Téléphone		
Téléphone mobile		
Nom et téléphone de la personne à prévenir en cas d'urgence*		